



PROCÈS-VERBAL des opérations électorales pour la désignation des membres du conseil régional d'orientation de la délégation régionale Corse du CNFPT

COLLÈGE DES COMMUNES NON AFFILIÉES

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf Février, en exécution du décret n°87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au CNFPT et de l'arrêté du président du CNFPT n° 128197 du 20 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des élections aux conseils régionaux d'orientation placés auprès des délégués régionaux du CNFPT, la commission chargée du recensement et du dépouillement des votes prévue à l'article 33-2 du décret précité, s'est réunie, au siège de la délégation, sous la présidence de Alex VECCHINI, Directeur de la délégation Corse du CNFPT et composée de¹ :

- Jean-Luc BOURCIER, Directeur de la réglementation et des libertés publiques
- Sandrine SEIGNE, Assistante de gestion / Régisseuse CNFPT délégation Corse.

Étaient également présents au titre des représentants des listes :

- M. DOMINICI François au titre de la liste conduite par Mme. GUERRINI Simone, adjointe au maire d'Ajaccio

La commission a procédé au recensement et au dépouillement des enveloppes adressées par correspondance, par les électeurs à la délégation régionale, au plus tard le 8 février 2021² à 16 heures.

I. DÉCOMPTE DU NOMBRE DE VOIX

- Nombre de sièges à pourvoir :	1
- Nombre d'électeurs inscrits :	2
- Nombre d'enveloppes extérieures recensées (x) :	2
- Nombre d'enveloppes extérieures non validées (y) : (parvenues hors délai, ou ne comportant pas les mentions prévues à l'article de l'arrêté du 20 novembre 2020 ³ , ou ne comprenant pas une seule enveloppe de scrutin)	0
- Reste nombre de votants ($A = x - y$) :	
- Nombre d'enveloppes de scrutin recensées dans l'urne :	2
- Nombre d'enveloppes extérieures ne contenant pas d'enveloppe de scrutin (B) :	0
- Bulletins nuls (C) :	0
- Bulletins blancs (D) :	0
- Suffrages exprimés ($E = A - [B+C+D]$) :	2

Nombre de voix obtenues par chacune des listes :

- Ajaccio : 1
- Bastia : 1

II. ATTRIBUTION DES SIÈGES

Les sièges à pourvoir ont été attribués ainsi qu'il suit :

Considérant que si deux listes ont recueilli le même nombre de suffrages, le siège restant à pourvoir est attribué au plus âgé des deux candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Répartition des sièges :

Nombre total de sièges attribués à chaque liste :

	Nombre de sièges obtenus
Ajaccio :	0
Bastia :	1

III. PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La commission proclame élu-e-s :

Titulaires	Suppléants
1. François DALCOLETTO	Didier GRASSI
	Emmanuelle de GENTILI
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	

IV. OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 09 Février 2021 en double exemplaire, est signé après lecture par le président et les membres de la commission.

Alex VECCHINI,
Directeur de la délégation Corse du CNFPT



Jean-Luc BOURCIER,
Directeur de la réglementation et des libertés publiques



Sandrine SEIGNE,
Assistante de gestion / Régisseuse CNFPT délégation Corse

